

Les rencontres professionnelles de la politique de la ville

Les rencontres professionnelles des agents du réseau politique de la ville ont pour but de favoriser les échanges entre agents des services de l'Etat, en associant ses partenaires concernés par la thématique abordée. Ces rencontres visent à développer des espaces de débats professionnels, à diffuser des méthodes et une expertise dans les thématiques et les dispositifs de la politique de la ville et à permettre une meilleure appropriation des finalités et contenus des programmes de l'Acse.

L'accès à la pratique sportive des habitants des territoires de la politique de la ville

29 septembre 2011 – CREPS – Aix en Provence

D'après **Jean Chappellet**, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA, le consensus autour du rôle du sport comme facteur d'intégration et d'éducation pour les habitants des quartiers sensibles a conduit à ériger l'accès à une pratique sportive encadrée comme une priorité de la politique de la ville. D'autant plus que le déficit en équipements des zones urbaines sensibles justifie une politique de rattrapage pour ces territoires sous-équipés. Cependant, les multiples actions sportives développées dans le cadre de la politique de la ville donnent souvent de bons résultats dans leur phase expérimentale mais leur pérennisation et leur modélisation s'avèrent incertaines, tant il est difficile de "trouver des relais à l'expérimentation".

Ce constat conduit à s'interroger sur l'impact de la pratique sportive sur l'intégration et l'éducation des habitants de ces quartiers, comme nous y engageait une recherche action sur les clubs sportifs implantés dans les ZUS.

Le développement d'un partenariat sport (CNDS notamment) / politique de la ville (délégués du préfet, chefs de projets...) devrait permettre de construire un état des lieux et une évaluation partagés pour répondre aux questions qui se posent aux acteurs : Quelles actions sont développées ? Où ? Par qui ? Pour qui ? A quel coût ? quelle appréciation en fait-on ? Quelles sont les conditions de la généralisation des actions dont les résultats sont jugés satisfaisants ? Comment évaluer les besoins et prioriser les réponses ? Quel appui méthodologique et quelle formation apporter aux élus et aux acteurs de terrain ? Comment utiliser les financements, dans la mesure où l'Acse n'apporte que des financements complémentaires à ceux du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) ?

1 "Les clubs sportifs dans les ZUS : des lieux d'intégration et d'éducation ?", 2007, Agence pour l'Education par le Sport (APELS), avec le soutien du Secrétariat général du Comité Interministériel des Villes (CIV).

Les pratiques sportives : entre compétition et socialisation,

par **Nathalie PANTALEON** (maître de conférences, Université de Nice Sophia Antipolis)

Nathalie Pantaléon s'interroge sur l'utilisation des pratiques sportives comme outil de socialisation, dans différents contextes (professionnel ou amateur) dont la compétition ? Ces pratiques sportives peuvent-elles favoriser le "mieux vivre ensemble" ?

Socialisation, insertion, intégration

La socialisation est un processus permettant à un individu (les jeunes, mais également les adultes, par exemple dans le cas de la socialisation professionnelle) d'assimiler les valeurs, les normes, les codes, les rôles, les rites, et les conventions du groupe social dans lequel il évolue, sachant qu'un même individu évolue dans différents groupes sociaux, qui parfois peuvent être en contradiction. La socialisation est donc la manière dont un individu devient membre de la société, inclus dans des groupes d'appartenance. La socialisation implique deux processus : l'intégration sociale de la personne (ce qui implique l'insertion dans de multiples réseaux : famille, école, pairs, secteur associatif et autres institutions de socialisation) d'une part, et l'intégration personnelle du statut social (comment la personne assimile les modèles proposés en fonction de sa personnalité).

Une personne se construit dans le jeu imbriqué de la personnalisation et de la socialisation. Pour Pierre Tap, "se personnaliser, se construire, c'est mettre en jeu des projets, en s'appuyant sur son univers de référence tout en s'en détachant". En effet, les institutions de socialisation, par exemple les associations sportives, développent des projets, et les individus également (toutefois, plus une personne est en difficulté, plus il lui est difficile de construire des projets) : il y a donc une interaction entre leurs projets respectifs. L'association sportive, ou plus généralement, l'institution de socialisation, participe à la construction de la personne en offrant un cadre pour faire "l'expérience de *l'autrui généralisé*, c'est-à-dire une collectivité avec ses règles, ses contraintes et ses acteurs" (Baubion-Broye, Malrieu & Tap, 1987). En ce sens, le club sportif est un lieu significatif de socialisation morale.

L'intégration est un processus de "transformation au cours du temps vers une situation de participation sociale plus importante dans la société" (Anne Marcellini). On distingue couramment deux approches de la notion d'intégration : l'une qui renvoie à l'idée d'assimilation (c'est-à-dire devenir semblable pour avoir sa place); l'autre qui y voit une interaction réciproque (des processus d'ajustement entre des éléments qui vont se modifier les uns et les autres pour donner naissance à un nouveau tout) où les notions de partage, de reconnaissance, du droit à la différence sont essentielles. Cette dernière logique implique une intégration active, ce qui est difficile pour

des publics en grande difficulté peinant à s'affirmer comme des acteurs. Quelle que soit les approches, l'insertion est un préalable à l'intégration.

Une personne ne cherche véritablement à s'adapter à son milieu social, à s'y intégrer, que dans la mesure où elle a le sentiment de pouvoir s'y réaliser à travers la satisfaction de ses désirs mais aussi grâce à la possibilité de transformer certains aspects de la réalité extérieure en fonction de ses propres projets. Selon le projet que pourra construire un jeune dans une association sportive, et selon la place qui lui sera faite en termes de co-construction, l'activité sportive peut – ou pas – jouer le rôle de lieu d'intégration sociale.

La pratique sportive comme moyen de socialisation, en fonction du projet de l'association

D'un point de vue socio-historique, quand les institutions de socialisation traditionnelles (famille, école) voient leur rôle remis en cause, on constate que les activités sportives sont considérées comme éducatives par essence, constituant alors comme un remède aux diverses formes d'inadaptation, un moyen d'intégration sociale. Cette croyance attribue trois vertus à la pratique sportive : elle améliorerait les relations interpersonnelles (sports collectifs en particulier); elle canaliserait l'agressivité (sports de combat notamment), et elle permettrait de dépasser ses limites. Dans cette approche, les règles du jeu assurent l'essentiel de l'acte éducatif.

Il est vrai que les activités physiques et sportives représentent un support pour les personnes ayant des difficultés d'insertion dans la mesure où elles sont un "lieu du faire, du faire voir et du faire savoir" (Marcellini). En effet, les personnes en difficultés sont souvent atteintes dans l'intégrité de l'image de soi, et la pratique sportive encadrée peut les aider à se reconstruire en se confrontant à leur rapport au corps et à l'effort, mais également à leur rapport aux autres (l'investissement corporel étant en rapport étroit avec l'investissement socio-affectif, avec l'histoire personnelle). Cet investissement physique peut permettre de soutenir une quête de maîtrise du corps et de soi par l'apprentissage d'une activité.

Sous certaines conditions, les activités physiques peuvent donc être considérées comme un moyen important dans les trajectoires d'insertion.. Pour qu'une pratique sportive favorise la socialisation d'un jeune, cela implique cependant que le club propose un projet et un cadre de pratique adéquats. En effet, le projet sportif est déterminant pour intervenir dans la socialisation d'un individu. Par exemple, au sein des clubs sportifs développant une logique ultra compétitive, le sport conduit souvent à l'exclusion par la sélection en fonction des compétences motrices et sociales des joueurs (notamment leur capacité à accepter les cultures sportives). De fait, les personnes en difficultés ont peu accès au sport fédéral pratiqué dans cet esprit, par défaut d'insertion dans le milieu sportif. Le cadre de pratique¹ est une autre donnée essentielle permettant, dans certains cas, d'aider l'individu à construire des projets ou à lutter contre le sentiment d'inutilité et de rejet.

L'activité physique peut être considérée comme un moyen d'ancrage dans la société, un outil pour approcher la personne et lui donner des repères, pour favoriser les situations d'échanges. Toutefois, il est essentiel que l'activité ne soit pas pensée comme permettant par essence l'intégration et la reconstruction identitaire mais seulement comme un moyen, en fonction du projet et des pratiques éducatives valorisées par l'association. La pratique physique et sportive peut permettre la mise en place de projets personnels. Elle peut également être un mode d'entrée en relation avec d'autres individus ou encore elle peut être utilisée comme un outil de communication. L'activité permet de se montrer, de faire voir, de se fixer des objectifs ou d'aider la personne en se fixant des objectifs et de les atteindre.

Pour un jeune en très grande difficulté, la stratégie d'intervention du "faire avec", plutôt que du "faire pour", doit être privilégiée. Il s'agit d'accompagner la personne dans le projet. Dans un premier temps, le projet peut consister à élargir son espace d'action, son espace de pensée. Les activités ludiques, sportives, ou artistiques sont alors des supports privilégiés car elles peuvent mettre la personne physiquement en jeu et la conduire à partager dans une mutuelle reconnaissance. Cette reconnaissance comporte trois niveaux : la reconnaissance affective (d'autant plus primordiale que le sujet est marginalisé, c'est-à-dire en position de non reconnaissance sociale), la reconnaissance sociale et la reconnaissance narcissique (c'est-à-dire la façon dont le sujet s'auto-évalue).

Si le sport peut être un vecteur d'intégration, il peut également favoriser l'exclusion. On peut en effet regretter la faiblesse de la mixité sociale dans la pratique sportive ("aux pauvres les sports de pauvres dans les clubs de pauvres") et, dans certains dispositifs, l'exclusion des filles par une certaine masculinisation de l'espace public (qui s'explique en grande partie par une volonté politique d'intégrer prioritairement les jeunes adolescents, afin d'éviter la *rébellion visible* (vandalisme, violences physiques...), à l'instar des dispositifs "anti été chaud").

Rehda CALIFANO, Directeur de Projet Adjoint Politique Urbaine à Salon-de-Provence, relate une étude sur les freins à l'accès aux clubs sportifs des différents quartiers de la commune, confirmant une segmentation spatiale des pratiques s'expliquant moins par la tarification pratiquée par les différents clubs que par le manque de mobilité, les représentations, l'accueil, les procédures d'inscription... Ce sont tous ces freins que la Ville cherche à lever, en construisant des partenariats et en travaillant sur la politique des clubs.

¹ On distingue trois cadres de pratique : les associations qui développent une logique sociale, celles qui développent une logique plutôt sportive (compétition) et des structures qui développent simultanément les deux types de logiques (logique mixte). Le fait d'être confronté à un public en difficulté, du fait de l'implantation physique des locaux dans un quartier sensible par exemple, peut conduire un club à développer une logique mixte quand bien même ce n'était pas son projet initial.

La difficile évaluation des actions

Il est difficile d'évaluer l'impact de la pratique sportive sur l'intégration : qu'est-ce qui va faire que parmi deux jeunes en très grande difficulté, l'un va s'en sortir et l'autre pas ? Quelle est l'influence que peut avoir l'institution de socialisation sur leur conduite ? Le projet d'un club sportif peut fonctionner sur certains jeunes et pas sur d'autres, selon leur personnalité.

Le "sens du projet de pratique inclus dans le projet plus large d'intervention éducative, et des modalités techniques et pédagogiques de cette intervention" (Chobeaux et Segrestan, 2003) est important. En effet, la pratique sportive ne peut pas être isolée de la relation entre la personne, l'activité sportive, les institutions et le contexte social, économique et politique.

A ce titre, le choix de l'activité est déterminant, car celle-ci sera à même ou non de mobiliser l'imaginaire et des représentations des participants. L'important est la réflexion associée à un projet, qui doit être comprise dans un projet plus global, social, et dans une véritable action de lutte contre la précarité.

Annie Bouscarle, Responsable du service Jeunesse de la Ville de Manosque, souhaiterait que les institutions laissent "les associations et les jeunes prendre leur temps pour évoluer", ce qui est difficile compte tenu des différences de temporalité entre les institutions finançant un projet (qui attendent une évaluation annuelle du projet), l'association (qui a besoin de temps pour installer une action), et l'individu. Il est souvent difficile d'estimer à la fin d'une année de pratique sportive l'impact que cela a eu sur le jeune alors qu'il faut parfois plusieurs années pour que les effets soient manifestes.

Comment favoriser le mieux vivre ensemble par la pratique sportive ?, table ronde animée par **Renaud DE VEZINS** (responsable du pôle ressources national Sport Education Mixité et Citoyenneté PRN-SEMC)

Bénédicte ROUBY (Conseillère Technique Sportive interfédérale au Ministère des sports) est chargée de la structuration des politiques d'éducation et d'insertion sociale au sein de différentes fédérations, y compris en compétition ou en sport de haut niveau. Le rôle des fédérations dans ces politiques est d'accompagner le club pour structurer un projet d'éducation et d'insertion sociale par le sport. Ce projet doit poursuivre trois objectifs :

–L'accès à la pratique sportive en club, en levant les divers freins possibles (qu'ils soient financiers, culturels, religieux, géographiques...), par la construction de partenariats (avec les écoles, les maisons de quartiers, les missions locales...) permettant aux associations de capter les publics éloignés et de les conduire à une pratique régulière.

–L'éducation et l'insertion sociale par la pratique sportive dans le club, en identifiant, dans la pratique sportive, ce qui permet à l'enfant de développer des compétences sociales et cognitives. La compétition peut par exemple être un outil permettant de s'éprouver dans l'effort, de s'évaluer, et de se confronter aux autres. Il faut cependant veiller à ce que chacun (éducateur sportif, enseignant, animateur, parents...) "reste à sa place" tout en ayant un projet partagé, afin de donner les mêmes repères éducatifs à l'enfant.

–Utiliser les leviers du sport pour aider les jeunes à construire leur projet professionnel, en travaillant sur l'estime de soi et l'identification par la personne des qualités qu'elle a développées dans le sport et qu'elle pourra mobiliser dans une démarche d'insertion professionnelle. Certains programmes (notamment le Forum Judo Emploi) permettent également la rencontre directe entre des jeunes en difficulté sociale et des entreprises.

Dans chaque fédération concernée, des réseaux de clubs sont mis en place, des formations sont proposées aux dirigeants et aux éducateurs, des outils pédagogiques et des grilles d'évaluation sont mis à leur disposition. Des expérimentations sont également conduites sur certains territoires, avec une volonté de les modéliser ensuite.

Jean Paul COCHE (Conseiller technique national à la Fédération de Judo) présente "Cent ceintures noires pour l'insertion", un projet développé à Marseille depuis 1996 qui associe des intervenants des clubs de judo, pour la pratique sportive, et des opérateurs sociaux (centre social, école...) pour l'identification et l'accompagnement des enfants.

Ce projet utilise le judo comme un régulateur des comportements ("le jeune qui bougeait trop se calme, celui qui était trop effacé s'affirme") et un moyen éducatif. Le judo permet en effet de travailler sur la relation aux autres : il place tout le monde sur un pied d'égalité (les tenues sont les mêmes pour tout le monde); de façon très symbolique, le tatami est l'endroit dont on s'exclue de soi-même si on en sort; et enfin, il permet d'éprouver le besoin des autres, car on ne peut pas pratiquer seul. Le bilan de cette action permet d'observer des changements de comportements des jeunes (y compris à l'école), mais aussi la création d'un lien social entre des familles de milieux différents (par exemple, les parents motorisés vont chercher les jeunes des quartiers pour se rendre aux compétitions).

Suite à cette expérimentation, la Fédération Nationale de Judo a créé une Commission Insertion, ce qui a permis d'étendre ce projet : aujourd'hui, près d'un club sur dix met en œuvre ce type d'action.

Alain KOUBI (Président du Comité Régional Olympique et Sportif Côte d'Azur et Président de la Fédération Nationale de Hand-Ball) souligne l'importance du projet du club sportif dans sa globalité (l'expérience montrant qu'un projet visant les publics en difficulté ne peut pas reposer sur les seuls responsables sans fragiliser la structure).

La Fédération de Hand-Ball a bénéficié de la création de vingt-trois postes de coordonnateurs régionaux dans le cadre du projet national "Soyez sport", ce qui a permis d'impulser une politique d'insertion sociale au sein des clubs de hand-ball (lors de la mise en place de cette politique, seuls 10% des clubs étaient concernés par la politique de la ville). Les coordonnateurs ont pour mission d'accompagner les clubs dans le montage de projets et à les former au "hand-ball citoyen".

Quant au Comité Régional Olympique et Sportif Côte d'Azur, il travaille depuis dix-sept ans avec les missions locales de la Côte d'Azur, et les Unions patronales du Var et des Alpes Maritimes (par déclinaison de la convention entre le Comité National Olympique et le MEDEF). Cela permet de coordonner les missions locales, des entreprises, et la pratique sportive, aboutissant en deux ans à la signature de signer des CDI.

Jessica MAGNANI et Yoan CHAVES (Rugby Club Sorgues) présentent l'action de ce club fédéral 3 qui conduit des actions en direction des jeunes de moins de 18 ans, des écoles et des femmes d'une part (soit 150 licenciés environ) et des seniors d'autre part (soit une soixantaine de licenciés). Le Rugby Club Sorgues travaille en partenariat avec la CAF, le CNDS, le CUCS et la Ville de Sorgues.

Le Rugby Club Sorgues a développé des projets multiples, tant en termes de pratiques sportives que de public visé pour répondre à des objectifs divers : utiliser le rugby comme support pour transmettre des règles de conduite; favoriser l'intégration des jeunes; stabiliser des jeunes dans l'association à travers une pratique sportive, les socialiser et les responsabiliser (en devenant capitaine, ou arbitre); garantir un niveau de pratique capable de donner le goût de l'effort et permettre à chacun de s'exprimer au mieux de ses capacités. Le club cherche à favoriser l'intégration des habitants des quartiers sensibles en utilisant les valeurs du rugby : la convivialité, le respect, la sécurité.

Situé en ZEP, le club intervient au niveau des écoles maternelles et primaires et des collèges. Afin que le club soit accessible à tous, un ramassage est proposé dans les quartiers sensibles. Un accueil est proposé le matin et le soir (bibliothèque, espace vidéo) et le club propose de l'aide aux devoirs. Le club met en place des stages de vacances ouverts à tous, licenciés ou non. Le club organise également des sorties culturelles, comme des séances de cinéma, la visite de musées... Enfin, le club intervient au niveau des instituts médico-éducatifs (IME), proposant des activités pour les handicapés mentaux. Toujours dans un souci de diversification des publics, le club a mis en place une équipe cadette féminine. Enfin, en direction des mères de joueurs, le club propose des cours d'entretien corporel.

Le club met aussi l'accent sur la formation des jeunes, en dehors de la compétition. Ainsi, deux jeunes suivent actuellement une formation à l'arbitrage et cinq ou six autres pour être formateurs.

Par ailleurs, le club met actuellement en œuvre une action qui associe un arbitre de la Fédération de Rugby, pour intervenir auprès des tranches d'âge les plus difficiles (15/17 ans) car plutôt fermées à l'autorité. Il s'agit de leur faire découvrir un autre point de vue sur l'arbitre, afin qu'ils prennent conscience qu'un arbitre est quelqu'un "comme eux", avec qui ils peuvent parler et échanger.

Ont également participé à cette rencontre :

AILLOT-BRES Claudine, Commune de Sorgues, Responsable du Service Proximité-Cohésion

AMADEILH Pierre, Comité Provence Natation

APICELLA Norbert, CTN Canyon

BARATOUX Aline, Comité Régional Olympique et des Sports Côte d'Azur, Directrice

BENFERHAT Aïel, Ville de Manosque, Directeur du service des sports

BOISSON - CARLIOZ Christine, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Délégué du Préfet Miramas/Istres

BOUSCARLE Annie, Ville de Manosque, Responsable de service Jeunesse

BOUVIER Jean-Clément, Sociologue - Urbaniste, consultant en développement local

BUONACCORSI Laurent, Préfecture des Alpes Maritimes, Délégué du Préfet

CALIFANO Rehda, Ville de Salon-de-Provence, Directeur de Projet Adjoint Politique Urbaine

CAMBIAGGI Emilie, Ville de Marseille, Agent de Développement Territorial - Territoire Littoral Sud

CASTRE Jérôme, Ville du Luc en Provence, Directeur des Sports

CHABERTY Jean-Pierre, Comité Provence Natation, Secrétaire Général

CHATÔT Aude, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Déléguée du Préfet Bon Secours / St Joseph / La Delorme, Chargée de Mission Emploi

CORRIOL Sandrine, Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Alpes de Haute Provence, Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse et Déléguée Départementale de la Vie Associative

DE SARTIGE Benoît, Ville de Manosque, Animateur médiateur sportif en charge de l'opération *InserSport* développée dans le cadre du CUCS

DE GUEYER Dominique, Préfecture des Alpes Maritimes, Délégué du Préfet

DELLAJUTO Jean Marc, Ville de St Maximin

DJINDIAN Alexandre, Ville de Vitrolles, Chargé de Mission Prévention - Tranquillité publique et Responsable de la Maison du Droit - Antenne de Justice

DUVETTE Jean Marc, Conseiller technique sportif volley ball PACA

EL MAHOUB Mohamed, Ville de St Maximin

EL MAZOUZI Hanane, Ville de Cavaillon

FAHMI-FRIEDERICKS Siham, Préfecture des Alpes Maritimes, Déléguée du Préfet Cannes/Valbonne, Vallauris

FAURE Philippe, Préfecture du Vaucluse, Délégué du Préfet - Avignon

FILLOZ Youri, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale PACA, Inspecteur de la jeunesse et des sports

FRESCOT Judith, Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Vaucluse

GALUS Patrick, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Délégué du Préfet Grand St Barthélémy / Malpassé / St Jérôme

GARCIA, Ville de Marignane

GAZELE Caroline, Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Alpes de Haute-Provence, Chef du service Animation et développement du lien social

GLAISE André, Fédération Française de Natation, Conseiller Technique Régional

GUERRIER Alain, Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches du Rhône Pôle FEJAS (Jeunesse Association Sport), Conseiller technique et pédagogique, Correspondant CNDS (Centre National pour le Développement du Sport)

HALLOUSS Mimoun, Préfecture du Vaucluse, Délégué du Préfet - Cavaillon et Sorgues

JOLY Jean-Paul, Ligue Provence Alpes de cyclotourisme, Délégué régional sécurité

KHAFIF Kamel, Ville de Port de Bouc, Responsable du Point accueil jeune

KOUYATE Fatoumata, Centre Communal d'Action Sociale de St Raphaël, Agent de terrain chargé de la Politique des Quartiers

LALAIN Séverine, Préfecture de l'Ardèche, Déléguée du Préfet Saint Roch / Pasteur / Bon Voyage / Drap

LAUNO Marie, UFOLEP 13, Directrice Départementale

LECOINNET Nicolas, Ville de Vitrolles

MAYERUS Serge, Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Alpes Maritimes, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Mission "promotion du sport"

MEUNIER Christophe, Régional Olympique et Sportif Côte d'Azur

NGUYEN Mounia, Ville de Miramas, Chef de projet

PAILLARD Alain, Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Vaucluse

PATURAUX Ronan, Ville de Cavaillon

ROSANO Bruno, Ville de Marignane

TURRI Véronique, Communauté d'Agglomération de Fréjus / Saint-Raphaël, Chef de projet adjoint

VALLI Michel, Ville de Miramas, Chargé de mission Education

VIAL Anne, Comité Provence Natation

WALDET Emilie, Ligue PACA de Judo, Agent de développement

WRZYSZCZ Claude, Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes Alpes, Service Cohésion Sociale